



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 17 mars 2024

Élection sénatoriale partielle du 17 mars 2024 : 1^{er} tour

Par décret n° 2024-9 du 5 janvier 2024, les électeurs sénatoriaux sont convoqués ce dimanche 17 mars, en préfecture, pour procéder à l'élection du nouveau sénateur du département de la Vienne, suite à la démission du Sénateur Yves BOULOUX, le 1^{er} janvier 2024.

Les résultats du 1^{er} tour, organisé de 8h30 à 11h, ont été proclamés en public par le président du bureau du collège électoral, Monsieur Cyril BOUSSERON, Président du tribunal judiciaire de Poitiers.

Nombre d'électeurs composant le collège électoral : 1 203

Nombre de votants : 1 191

Nombre de suffrages exprimés : 1 171

- Mme Marie-Jeanne BELLAMY (et M. Jean-Olivier GEOFFROY, remplaçant) : 357 voix
- M. Xavier MONNAIS (et Mme Stéphanie DICHE, remplaçante) : 60 voix
- M. Cyril CIBERT (et Mme Catherine BOURGEON, remplaçante) : 122 voix
- Mme Karine DESROSES (et M. Gérard PEROCHON, remplaçant) : 232 voix
- M. Frédéric TEXIER (et Mme Patricia CHAMPIGNY remplaçante) : 69 voix
- Mme Gisèle JEAN (et M. Dominique CHAINE, remplaçant) : 331 voix

Pour être élu sénateur au premier tour de scrutin, un candidat doit réunir simultanément la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Conformément aux résultats, un second tour est organisé ce jour, en préfecture, de 15h30 à 17h30.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers